

**AVIS PUBLIC**  
**Promulgation du règlement n° 1059**

Avis public est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement numéro 1059 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 145 000 \$, par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, échéant au cours de l'exercice financier 2024 a été adopté par le Conseil municipal le 15 décembre 2023.

Le règlement numéro 1059 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

*Marie-Eve Charron*  
Marie-Eve Charron, technicienne juridique  
Greffière adjointe